



Critères

Fonds régional solidarité pour les très petites entreprises des centres-villes impactées par le mouvement des « gilets jaunes »

Entreprises éligibles

- Les entreprises du commerce de détail et les entreprises artisanales indépendantes y compris l'hôtellerie et la restauration ;
- Implantation dans les centres-villes des communes dont la liste est présentée en annexe ;
- Siège social en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Entre 1 et 10 salariés, avec un plafond de chiffre d'affaires de 1 million d'Euros ;
- Baisse d'au moins de 30% de chiffre d'affaire pour les mois de novembre et décembre 2018, en comparaison de la moyenne du chiffre d'affaire de novembre et décembre des deux derniers exercices, certifiée par un expert-comptable ou un centre de gestion ;
- Au moins deux bilans arrêtés pour une année complète ;
- A jour des cotisations fiscales, parafiscales et sociales au 31/12/2018 ou attestant d'une demande d'échelonnement fiscal et/ou social ;
- Faire une demande d'aide avant le 30/04/2019.

Seront exclus :

- les concessionnaires et succursalistes ;
- les entreprises ayant subi des dégâts matériels.

Montant de l'aide

Le montant de l'aide versée sous forme de subvention couvrira une partie de la perte du chiffre d'affaire. Le montant de cette aide sera de 1 000€ minimum pour les entreprises retenues et avec un plafond de 6500 €. Son intensité sera variable en fonction du pourcentage de perte de chiffre d'affaire :

- 20 % pour une perte de chiffre d'affaire entre 30 et 50%
- 30% pour une perte de chiffre d'affaire supérieure à 50%

Modalités

- Un comité d'attribution régional sera mis en place. Il comprendra la Région, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Chambre de commerce et d'industrie de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat. Le premier comité régional d'attribution sera organisé le 30/01/2019 à 10h30 au regard de l'urgence de la situation.

Coordonnées

Département	Si votre activité est une activité artisanale	Si votre activité est une activité commerciale
Alpes de Haute Provence	Noëlle DUPAS-CASELLI 04.92.30.90.95 assistance04@cmar-paca.fr	04 92 72 72 94 s.garbies@digne.cci.fr
Hautes – Alpes	Nicole BOISSERANC 04.92.52.80.13 assistance05@cmar-paca.fr	04 92 56 56 73 c.claveau@hautes-alpes.cci.fr
Alpes Maritimes	Alexandra MASSENA 04.93.14.24.63 assistance06@cmar-paca.fr	04 93 13 75 73 Marjorie.GRANIER@cote-azur.cci.fr
Bouches du Rhône	Sandrine DEGIEUX 04 91 32 34 73 Assistance13@cmar-paca.fr	Pour Marseille Provence 0 810 113 113 giletsjaunes@ccimp.com Pour le pays d'Arles 04 90 99 08 08 formalite@arles.cci.fr
Var	Noëlle BOUCHER 04 94 61 99 29 assistance83@cmar-paca.fr	04 94 22 81 38 espace.entreprendre@var.cci.fr
Vaucluse	Thomas DEPIERRE 04.90.80.65.42 assistance84@cmar-paca.fr	04 90 14 10 32 celluleappui@vaucluse.cci.fr

Fonds régional de solidarité pour les très petites entreprises des centres-villes impactées par le mouvement des « gilets jaunes »

ANNEXE

Zonage centre-ville	
Département	centres-villes
Alpes de Haute Provence	<ul style="list-style-type: none"> Barcelonnette Château-Arnoux Dignes les Bains Forcalquier Manosque Oraison Peipin Saint Auban Sisteron Valensole Volx
Hautes - Alpes	<ul style="list-style-type: none"> Briançon Gap Laragne Saulce Tallard
Alpes- Maritimes	<ul style="list-style-type: none"> Antibes Cagnes sur mer Grasse Zone touristique internationale de Nice St Laurent du var
Bouches du Rhône	<ul style="list-style-type: none"> Arles Aubagne Cabries (commune) Chateaurenard Fos La Ciotat Mallermort Zone d'animation culturelle et touristique de Marseille (97-020 /EUGE) Martigues Miramas Pennes-Mirabeau (commune) Port St Louis St Martin de crau Salon Sénas Tarascon Vitrolles
Vaucluse	<ul style="list-style-type: none"> Avignon Bollène Carpentras Cavaillon L'isle sur la Sorgues Orange
Var	<ul style="list-style-type: none"> Brignoles Draguignan Hyères Le Canet des maures Ollioules Puget sur Argens St Maximin Zone d'animation culturelle et touristique Toulon

